

6322

Paris, ce 9 janvier



Chère amie,

Vous souvenez vous d'accord,
Lefranc, Thomas et moi pour
vous proposer le format tri-vent.

Prix de fr. à décider
tous les deux ans à la ~~meilleure~~
~~publication~~ l'auteur d'une ou de
plusieurs publications concernant
l'histoire politique, religieuse ou
littéraire de la France, pendant
la période comprise entre la ^{fin} fin
du XV^e siècle et la fin du XVI^e.

Le prix ne pourra en aucun cas
être partagé, mais devra être
intégralement attribué à un
seul lauréat.

Si pendant une période de
deux années, ~~absolument aucun~~
~~ne venait à la fois, et d'attribution~~
~~pour une ^{ou plusieurs} auteurs~~ à partir de
la fondation du prix, il ne se
trouverait personne pour le mériter,
l'Académie pourrait consacrer
un auteur dont les publications
remontent au moins jusqu'à l'année
1901 comprise.

La rédaction de ce dernier para-
graphe ne me satisfait pas; mais
ce qui nous vaudrait bien est ceci:

6323

Comme le montant du prix
doit être, selon vos desirs, au
élève; il ne faut pas que l'Acadé-
mie le donne le prix à quelqu'un
de médiocre, tous proteste qu'elle
ne trouverait rien de bon pendant
les deux dernières années. Il faut
qu'elle puisse remonter plus
haut.

Vos b'ca projet vous conviendrait
nous en recueillir grand
vous voudrez.

J'ai un Monod hier, il
commence à sortir un peu de
ses ennies. Le fils Foucault va
recommencer une campagne pour
se faire nommer au Collège de

France dans la chaire de Ph.
Berger transformée. On compte
sur Loisy pour le porter à une
contribution. L'affaire est
très compliquée: je vous expli-
querai cela plus tard, si je puis
venir me voir à Bellechasse.

Je vous embrasse de
tout cœur.

Alf. Morellet